

Protection contre les rayons UV et l'humidité TruSlate^{MC} UnderBlock^{MC}

Fiche technique santé-sécurité

Mise à jour effectuée le : 09/03



*Qualité et fiabilité depuis 1886...
Du plus important fabricant nord-américain de
revêtements de toiture!*



GAF Materials Corporation
Fiche technique santé-sécurité
FTSS n° 2110
Date de la FTSS : Mars 2009

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ET L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : Protection contre les rayons UV et l'humidité TruSlate^{MC} UnderBlock^{MC}
APPELLATION COMMERCIALE : TruSlate^{MC}
APPELLATION CHIMIQUE/ SYNONYME : s. o.
FAMILLE CHIMIQUE : s. o.
FABRICANT : GAF Materials Corporation
ADRESSE : 1361 Alps Road, Wayne, NJ 07470
TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES (CHEMTREC) : 800-424-9300
POUR RENSEIGNEMENTS SEULEMENT : 800-766-3411
PRÉPARÉ PAR : Santé-sécurité d'entreprise
APPROUVÉ PAR : Santé-sécurité d'entreprise

| | Indice de risque NFPA | | Indice de risque HMIS |
|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Santé | 1 | Santé | 1 |
| Propriétés inflammables | 1 | Propriétés inflammables | 1 |
| Réactivité | 0 | Réactivité | 0 |
| Dangers spéciaux | - | Protection individuelle | A |

DANGEREUX SELON OSHA : Oui Non

SECTION 2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

| APPELLATION CHIMIQUE | N° CAS | % (EN POIDS) | OSHA | ACGIH | AUTRE |
|----------------------------|------------|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Copolymère éthène-hexène-1 | 25213-02-9 | 95 – 99 | NE | NE | NE |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | 1 – 5 | 3.5 mg/m ³ | 3.5 mg/m ³ | REL : 3.5 mg/m ³ |

NE = Non établi

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE D'EXPOSITION PRINCIPALE : Contact cutané

**SIGNES ET SYMPTÔMES
D'EXPOSITION**

YEUX : Peut irriter les yeux.

PEAU : Peut irriter la peau.

INGESTION : Ce produit ne doit pas être ingéré. Si ingéré, il peut causer une irritation temporaire du tube digestif.

INHALATION : Peut irriter les voies respiratoires. La feuille ne représente pas de danger d'inhalation dans le cadre de conditions d'utilisation normales. Si le matériau est exposé de façon prolongée à une flamme ou à de hautes températures, la peau peut être brûlée par la chaleur et le gaz produit peut irriter le système respiratoire

RISQUES GRAVES POUR LA SANTÉ : Aucun cas connu.

**DANGERS D'INTOXICATION
CHRONIQUE :** Aucun cas connu.

CANCÉROGÉNICITÉ : Le noir de carbone est un carcinogène de classe 2B (possiblement carcinogène pour les humains) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

YEUX : Si les yeux entrent en contact avec le matériau en fusion, rincez à l'eau abondamment et consultez un médecin immédiatement. Si des particules fines entrent dans les yeux, rincez à l'eau durant 15 minutes. Consultez un médecin immédiatement si une irritation se produit.

PEAU : Si la peau entre en contact avec du matériau en fusion, rincez la zone affectée à l'eau courante froide. Consultez un médecin immédiatement pour retirer du matériel de la zone affectée.

INHALATION : Emmenez la personne affectée à l'air frais et consultez un médecin en cas de difficultés respiratoires.

INGESTION : Ce produit ne doit pas être ingéré.

**REMARQUES POUR
LES MÉDECINS OU LES
SECOURISTES :** Aucun renseignement disponible

SECTION 5 : PROCÉDÉS D'ATTAQUE DES FEUX

| | |
|--|--|
| PROCÉDÉ D'EXTINCTION APPROPRIÉ : | Arrosage, mousse antialcool, dioxyde de carbone ou poudre extinctrice. |
| PRODUIT DE COMBUSTION DANGEREUX : | Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. |
| PROCÉDÉS D'ATTAQUE DES FEUX RECOMMANDÉS : | Port recommandé (mais non exigé) d'un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH |
| DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : | s. o. |

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|--|--|
| MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE : | Ramasser ou balayer les gros morceaux. |
|--|--|

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

| | |
|--------------------------------------|--|
| MANIPULATION ET ENTREPOSAGE : | Entreposez le matériel dans un endroit bien aéré en évitant la chaleur extrême, les sources d'inflammation et les flammes nues. |
| AUTRES PRÉCAUTIONS : | En récupérant les matériaux, mettez tout l'équipement de manutention à la terre. Gardez les matériaux et la poussière produite loin de la chaleur et des flammes. Utilisez de bonnes méthodes de récupération du matériel. |

SECTION 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|--|--|
| MESURES D'INGÉNIERIE/ VENTILATION : | s. o. |
| PROTECTION RESPIRATOIRE : | La protection respiratoire n'est pas obligatoire lors des travaux si la ventilation est adéquate. En cas de chaleur extrême lors de l'application, une protection respiratoire pourrait être nécessaire. |
| PROTECTION DES YEUX : | Lunettes de sécurité avec protection latérale. |
| PROTECTION DE LA PEAU : | Il peut être nécessaire de porter des gants pour manipuler la feuille en raison des extrémités coupantes ou pour manipuler du plastique en fusion. |
| AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : | Aucun |

**PRATIQUES D'HYGIÈNE
PROFESIONNELLE :**

Lavez la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer et à la fin de chaque quart de travail.

**DIRECTIVES CONCERNANT
L'EXPOSITION :**

s. o.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|---------------------------------|---|--|-----------------|
| APPARENCE ET ODEUR : | Feuille de plastique solide; aucune odeur particulière. | | |
| POINT D'ÉCLAIR : | 650 °F | LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : | Aucune donnée |
| MÉTHODE UTILISÉE : | Aucune donnée | LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : | Aucune donnée |
| VITESSE D'ÉVAPORATION : | Aucune donnée | POINT D'ÉBULLITION : | Aucune donnée |
| pH (produit non dilué) : | Aucune donnée | POINT DE FUSION : | 230 °F à 275 °F |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU : | Aucune donnée | GRAVITÉ PARTICULIÈRE : | Aucune donnée |
| DENSITÉ DE VAPEUR : | Aucune donnée | POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES : | Aucune donnée |
| PRESSION DE VAPEUR : | Aucune donnée | POIDS MOLÉCULAIRE : | Aucune donnée |
| COV AVEC EAU (LB/GAL) : | Aucune donnée | SANS EAU (LB/GAL) : | Aucune donnée |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ THERMIQUE :****STABLE** X**INSTABLE** **CONDITIONS À ÉVITER (STABILITÉ) :**

Évitez les températures supérieures ou égales à 650 °F.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) :

Agents oxydants puissants.

DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, vapeur d'eau et substances organiques à l'état de trace.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Ne se produira pas.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ**RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ :**

Aucun renseignement disponible.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES : Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉVACUATION DES DÉCHETS : Ce produit, tel que fourni, n'est pas considéré comme un déchet dangereux par l'Environmental Protection Agency (EPA) aux États-Unis selon les règlements du Resource Conservation and Recovery Act (RCRA). Conformez-vous aux règlements locaux et de l'État pour l'évacuation.

CLASSE DE RISQUES DU RCRA : Aucune

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TRANSPORT DOT AUX É.-U.

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Ce produit n'est pas classé dans la catégorie des matériaux dangereux à transporter.

CLASSE DE RISQUES : s. o.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : s. o.

GROUPE D'EMBALLAGE : s. o.

DÉCLARATION SUR L'ÉTIQUETTE : s. o.

AUTRE : s. o.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES É.-U.

TSCA : Ce produit et ses composants figurent sur la liste du TSCA 8(b).

CERCLA : Aucune

SARA

CLASSES DE RISQUES 311/312 : Aucune

INGRÉDIENTS À DÉCLARER 313 : Aucun

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Ce produit contient un produit chimique identifié par l'État de la Californie comme étant cancérigène et causant des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Cancer : noir de carbone.

D'autres règlements d'État peuvent s'appliquer. Vérifiez les exigences de chaque État. Les composés suivants sont inscrits sur les listes des substances dangereuses d'au moins un des États suivants :

| Appellation chimique | N° CAS | CA | MA | MN | NJ | PA | RI |
|----------------------------|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Copolymère éthène-hexène-1 | 25213-02-9 | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

AUTRES COMMENTAIRES : Aucun

DATE DE LA DERNIÈRE FTSS : Nouvelle FTSS

CHANGEMENTS DEPUIS LA DERNIÈRE FTSS : s. o.

Ces renseignements s'appliquent aux matériaux désignés seulement et peuvent ne pas s'appliquer à de tels matériaux lorsqu'ils sont utilisés avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'autres travaux. À notre connaissance, ces renseignements étaient exacts et fiables au moment de leur compilation. Toutefois, aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude, fiabilité ou intégralité. L'utilisateur est responsable de considérer ces renseignements comme étant appropriés et complets pour son utilisation particulière. Nous ne sommes pas responsables de toute perte ou de tout dommage découlant de l'utilisation de ces renseignements. Aucun renseignement de ce document ne doit être interprété comme étant une recommandation pour des utilisations qui enfreignent des brevets valides, ou comme une prolongation de licence de brevets valides.